

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 septembre 2026

Mise en ligne le :
05 OCT. 2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Pascal BROSSAULT est nommé secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 septembre 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point n°8

Délibération n°2026-096. FINANCES/URBANISME : Participation du budget ZAC Multisites aux dépenses de personnel

Rapporteur : Etienne MAINGUET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026-009 relative au vote du budget primitif de la ville en date du 09/02/2026,

VU la délibération n°2026-016 relative au vote du budget primitif de la ZAC Multisites en date du 09/02/2026,

VU l'avis favorable de la commission Ressources du 23 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le budget ZAC Multisites doit contribuer aux frais de personnel du budget principal, notamment les agents en charge de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que la participation a été estimée à 50 000 € ;

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal décide

D'APPROUVER le reversement de la participation du budget ZAC Multisites au profit du budget général pour les dépenses de personnel estimées à 50 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Benoît CLAUDON

